États financiers consolidés

Technologies D-BOX inc.

31 mars 2024

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints de **Technologies D-BOX inc.** et toute l'information contenue dans le rapport de gestion sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »]. Les états financiers consolidés renferment certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants selon une méthode raisonnable, afin d'assurer que les états financiers consolidés, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est conforme à celle présentée dans les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion et est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Le conseil remplit cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que l'auditeur indépendant, afin de discuter du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en tienne compte lorsque ce dernier approuve les états financiers consolidés et le rapport de gestion aux fins de publication à l'intention des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit.

(signé) Sébastien Mailhot Président et chef de la direction Montréal, Canada

Le 30 mai 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de **Technologies D-BOX inc.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Technologies D-BOX inc.** et de ses filiales [la « Société »], qui comprennent les bilans consolidés aux 31 mars 2024 et 2023, et les états consolidés du résultat net et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 mars 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »].

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont la question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de cette question. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse à la question ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Comptabilisation des revenus tirés de la vente de systèmes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les ventes de systèmes de la Société se sont élevées à 30,9 millions de dollars.

Comme il est présenté à la note 2.11, Comptabilisation des revenus, la Société comptabilise en résultat la vente d'un système lorsque le client obtient le contrôle du système, soit généralement au moment de la livraison.

Ainsi, nous avons identifié le risque de comptabilisation incorrecte des revenus en ce qui a trait à la séparation des périodes pour les ventes de systèmes comme étant une question clé de l'audit étant donné l'importance du montant, les différentes modalités de livraison et les emplacements des clients.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Pour ce qui est de la comptabilisation des revenus tirés de la vente de systèmes, nous avons entre autres mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- Nous avons réalisé un test de cheminement pour comprendre le processus connexe et identifier les contrôles clés.
- À partir d'un échantillon, nous avons testé les transactions en vérifiant la concordance de l'information avec les contrats de vente, les factures et les documents d'expédition afin d'évaluer si les revenus ont été comptabilisés dans la bonne période en fonction des modalités propres aux clients pour le transfert de contrôle.
- Nous avons obtenu les pièces justificatives pour les écritures de journal manuelles importantes ayant une incidence sur les ventes de systèmes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées précédemment et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y
 compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent
 les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Francis Guimond.

Montréal, Canada Le 30 mai 2024

Ernet & young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A118111



Technologies D-BOX inc. BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 mars [en milliers de dollars canadiens]

		2024	2023
	Notes	\$	\$
ACTIF	8, 12		
Actifs courants	,		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 916	3 166
Dépôts à court terme	9	209	
Créances	3	5 736	8 039
Stocks	4	7 188	9 966
Charges payées d'avance et dépôts		650	502
Tranche courante des créances au titre de contrats de			
location-financement	7	108	128
		16 807	21 751
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	5	2 320	2 771
Immobilisations incorporelles	6	1 564	1 826
Créances au titre de contrats de location-financement	7	245	351
Autres actifs	18	_	22
		20 936	26 721
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES Passifs courants			
Facilité de crédit	8	_	1 160
Fournisseurs et charges à payer	9, 10	5 323	7 266
Instruments financiers dérivés	17	3 323 45	162
Provision pour garantie	17	210	119
Produits différés		502	2 741
Tranche courante des obligations locatives	11	246	243
Tranche courante de la dette à long terme	12	494	1 643
Tranche courante de la dette a long terme	12	6 820	13 334
D 16			
Passifs non courants	1.1	22	2.40
Obligations locatives	11	22	240
Dette à long terme	12	1 964 8 806	2 253 15 827
		0 000	15 027
Capitaux propres	12.1	((22 7	((225
Capital social	13.1	66 227	66 227
Réserve rattachée aux paiements fondés sur des actions	13.2	783	842
Écart de conversion		(210)	(290)
Déficit		(54 670)	(55 885)
		12 130	10 894
		20 936	26 721

Éventualité [note 19]

Voir les notes des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Denis Chamberland Administrateur Sébastien Mailhot Administrateur

Technologies D-BOX inc. ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 mars les milliers de dollars canadiens sauf r

[en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants re	atifs aux actions et		
		2024	2023
	Notes	\$	\$
Revenus	14.1		
Vente de systèmes		30 898	25 620
Droits d'utilisation, location et maintenance		8 699	8 502
		39 597	34 122
Coût des produits vendus excluant l'amortissement	4	19 783	16 390
Amortissement rattaché au coût des produits vendus	5, 6	1 154	1 524
Coût des produits vendus		20 937	17 914
Marge brute		18 660	16 208
Autres charges			
Ventes et marketing		6 741	6 485
Administration		6 728	6 620
Recherche et développement		3 942	3 775
Dépréciation (reprise de dépréciation)	5, 6	_	(223)
Profit sur cession d'actifs	18	(478)	(5)
(Profit) perte de change		57	(30)
		16 990	16 622
Résultat avant charges financières (produits financiers) et impôts sur le résultat		1 670	(414)
Charges financières (produits financiers)	140	7 00	504
Charges financières	14.2	580	506
Produits d'intérêts		(10)	(2)
Résultat avant impôts sur le résultat		570 1 100	50 ² (918)
Impôts sur le résultat	1.5		` 1
•	15	7	19
Résultat net		1 093	(937)
Éléments qui seront reclassés en résultat net au cours de périodes ultérieures :			
Profit (perte) de change		80	(153)
Résultat global		1 173	(1 090)
Résultat net par action			
De base		0,005	(0,004)
Dilué		0,005	(0,004)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	13.1		
De base		220 226 573	220 225 658
Dilué		222 880 966	220 225 658

Voir les notes des états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc. ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les exercices clos les 31 mars [en milliers de dollars canadiens]

Ten miniers de donars canad	iensj		Réserve rattachée				
	Notes	Capital social \$	aux	Réserve rattachée aux bons de souscription \$	Écart de conversion \$	Déficit \$	Total \$
Solde au 31 mars 2022		66 227	1 220	1 355	(137)	(56 831)	11 834
Résultat net		_	_	_	_	(937)	(937)
Perte de change		_	_	_	(153)	` <u>—</u>	(153)
Résultat global		_	_	_	(153)	(937)	(1 090)
Paiements fondés sur des							
actions	13.2		150				150
Annulation d'options d'achats							
d'actions	13.2		(528)	_		528	_
Expiration de bons de							
souscription			_	(1 355)		1 355	
Solde au 31 mars 2023		66 227	842	_	(290)	(55 885)	10 894
Résultat net		_	_	_	_	1 093	1 093
Profit de change			_	_	80		80
Résultat global		_	_	_	80	1 093	1 173
Paiements fondés sur des							
actions	13.2		63				63
Annulation d'options d'achats							
d'actions	13.2		(122)			122	
Solde au 31 mars 2024		66 227	783		(210)	(54670)	12 130

Voir les notes des états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 mars [en milliers de dollars canadiens]

[en milliers de dollars canadiens]			
		2024	2023
	Notes	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net		1 093	(937)
Éléments sans effet sur la trésorerie :	_		
Amortissement des immobilisations corporelles	5	1 024	1 226
Amortissement des immobilisations incorporelles	6	720	1 000
Amortissement des coûts de financement	14.2	31	50
Dépréciation (reprise de dépréciation)	5		(223)
Profit sur cession d'actifs	5, 18	(478)	(5)
Charge au titre des paiements fondés sur des actions	13.2	63	228
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés		(117)	194
Perte latente (profit latent) de change		108	(471)
Créance au titre d'un contrat de location-financement irrécouvrable	7	107	
radiée au cours de l'exercice	7	106	_
Produits d'intérêts sur les créances au titre de contrats de location-	7	(00)	(0.1)
financement	7	(88)	(91)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	11	27	36
Charge de désactualisation sur la dette à long terme	12	25	30
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variation		0.514	1.027
des éléments du fonds de roulement		2 514	1 037
Variation des éléments du fonds de roulement :		(***)	
Dépôts à court terme		(209)	
Créances		2 218	(1 292)
Stocks		2 778	(4 803)
Charges payées d'avance et dépôts		(148)	189
Autres actifs		(4.000)	375
Fournisseurs et charges à payer		(1 880)	3 053
Provision pour garantie		91	49
Produits différés		(2 239)	1 647
		611	(782)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		3 125	255
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	_	400	100
Paiements de créances au titre de contrats de location-financement	7	108	122
Ajouts d'immobilisations corporelles	5	(538)	(725)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	6	(458)	(664)
Cession d'autres actifs	18	500	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(388)	(1 267)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit tiré (remboursement) de la facilité de crédit		(1 160)	100
Paiement des obligations locatives	11	(277)	(259)
Remboursement de dette à long terme		(1 494)	(635)
Produit tiré de la dette à long terme, déduction faite des coûts de			
financement payés			1 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(2 931)	206
Incidences des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et sur les			
équivalents de trésorerie		(6)	(15)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(200)	(821)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		3 116	3 937
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		2 916	3 116
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui sui	it •		
		2.016	2 116
Trésorerie Équivalents de trésorerie		2 916	3 116
Intérêts et impôts sur le résultat inclus dans les activités			
d'exploitation :		201	227
Intérêts versés		391	337
Impôts payés		7	19

Voir les notes des états financiers consolidés.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Technologies D-BOX inc. [« D-BOX » ou la « Société »], constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est domiciliée au 2172, rue de la Province, Longueuil (Québec), Canada.

D-BOX conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de mouvement, destinés au marché du divertissement et au marché de la simulation et formation. Cette technologie brevetée utilise des codes de mouvement programmés spécifiquement pour chaque contenu visuel et dirigés vers un système de mouvement intégré dans une plateforme, un siège ou tout autre produit. Les mouvements qui en résultent sont synchronisés au visuel à l'écran, créant ainsi une expérience immersive et réaliste.

La Société évalue ses résultats d'exploitation et répartit les ressources en fonction d'un secteur d'exploitation qui est la conception, la fabrication et la vente de systèmes de mouvement à la fine pointe de la technologie.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 30 mai 2024.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés sont établis selon les Normes internationales d'information financière [« IFRS »] telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés qui sont présentés à la juste valeur. Les principales méthodes comptables sont présentées sommairement ci-après.

Changements dans les normes comptables

Nouvelles normes, interprétations et amendements entrant en vigueur le 1er janvier 2023

Modifications de l'IAS 1, Présentation des états financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables, qui exigent que les entités fournissent des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que des informations importantes.

Ces changements de normes comptables n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

2.2 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive, D-BOX USA Inc. et D-BOX Entertainment Technology (Shanghai) Co. Ltd. Ces dernières utilisent les mêmes méthodes comptables et ont la même date de fin d'exercice que la Société. Tous les comptes et toutes les opérations intersociétés ont été éliminés lors du processus de consolidation.

2.3 Jugements et estimations importants

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction de la Société qu'elle pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence tant sur les montants des actifs et des passifs à la date du bilan, que sur ceux des revenus et des charges.

2.3.1 Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a exercé le jugement suivant qui a un effet important sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés dans les états financiers consolidés.

2.3.1.1 Contrats de location

La Société a conclu, en tant que bailleur, des contrats de location de ses systèmes de mouvement. La Société a déterminé, sur la base de son évaluation des modalités des contrats, telles que la durée des contrats de location et les paiements de loyers minimums, qu'elle pourrait conserver ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des systèmes visés par des contrats de location. La Société a donc comptabilisé ces contrats comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement, selon ce qu'elle jugeait approprié.

2.3.1.2 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement liés à la technologie de mouvement D-BOX sont inscrits à l'actif conformément à la méthode comptable décrite à la note 2.12. Dans le cadre de la détermination des montants à inscrire à l'actif, la direction pose des hypothèses relatives aux flux de trésorerie attendus des actifs, aux taux d'actualisation à utiliser, à la durée attendue des avantages et aux revenus prévus.

2.3.2 Estimations

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables des actifs et des passifs.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de la Société peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la dépréciation des actifs non financiers ainsi que la provision pour pertes de crédit attendues.

2.3.2.1 Dépréciation des actifs non financiers

Il y a dépréciation des actifs non financiers lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, laquelle est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente est fondé sur les données disponibles tirées d'accords de vente irrévocables d'actifs similaires signés à l'occasion d'une transaction dans des conditions de concurrence normale et sur les prix de marché observables moins les coûts marginaux imputables à la cession de l'actif. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie. La valeur recouvrable est très sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie, aux flux de trésorerie futurs attendus et au taux de croissance perpétuel utilisé aux fins de l'extrapolation.

2.3.2.2 Provision pour pertes de crédit attendues sur les comptes clients

La Société a recours à une matrice pour calculer les pertes de crédit attendues à l'égard des comptes clients. Les taux de dotation sont établis en fonction du nombre de jours en souffrance pour des regroupements de clients de segments variés dont les profils de pertes sont semblables (p. ex. selon la région, le type de client, la cote financière du client et la couverture par une assurance-crédit). La matrice de calcul est initialement fondée sur l'historique des taux de défaillance observés par la Société. La Société adaptera la matrice de calcul afin d'ajuster ses pertes de crédit historiques en tenant compte d'informations prospectives. À chaque date de clôture, l'historique des taux de défaillance observés est mis à jour et les changements dans les estimations prospectives sont analysés. L'évaluation de la corrélation entre les taux de défaillance historiques observés, la conjoncture économique prévue et les pertes de crédit attendues représente une estimation importante. Le montant des pertes de crédit attendues est sensible aux changements de circonstances et à la conjoncture économique prévue. Les pertes de crédit historiques de la Société et la conjoncture économique prévue pourraient ne pas être représentatives des taux de défaillance réels des clients à l'avenir. Les renseignements à l'égard des pertes de crédit attendues sur les comptes clients sont présentés à la note 3.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

2.4 Conversion de devises

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à sa monnaie fonctionnelle.

2.4.1 Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de l'opération. À chaque date de clôture :

- les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture. Les profits ou pertes de change en résultant sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de l'opération.

2.4.2 Conversion des états financiers des filiales

La monnaie fonctionnelle de la filiale D-BOX USA Inc. est le dollar américain et celle de la filiale D-BOX Entertainment Technology (Shanghai) Co. Ltd. est le RMB. Le bilan est converti en dollars canadiens au taux de clôture en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les résultats et les flux de trésorerie sont convertis aux taux de change moyens. L'écart de conversion est comptabilisé à titre de profit (perte) de change dans les autres éléments du résultat global.

À la cession d'une entité étrangère, l'écart de conversion antérieurement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

2.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse auprès d'institutions financières. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et ayant une échéance de trois mois ou moins à compter de la date d'achat.

2.6 Stocks

Les produits finis et les pièces et composantes sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le montant de la charge de dépréciation des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette dépréciation dans le passé n'existent plus. Le coût des produits finis inclut le coût des pièces et

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

composantes, le coût de la main-d'œuvre et une tranche des coûts généraux de fabrication selon la capacité opérationnelle normale de la Société.

2.7 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les autres actifs sont comptabilisés au coût. Ces actifs sont amortis sur leur durée de vie utile estimée selon le mode et les taux suivants :

Nature de l'actif amorti	Mode	Durée
Immobilisations corporelles		
Biens destinés à la location	Linéaire	10 ans
Mobilier et agencements	Linéaire	7 ans
Outillage, moules, matériel, matériel informatique et kiosques de présentation	Linéaire	De 3 à 7 ans
Bâtiments et améliorations locatives	Linéaire	Durée du contrat de location
Immobilisations incorporelles		
Brevets	Linéaire	Ne dépassant pas 10 ans
Technologie de mouvement D-BOX*	Linéaire	De 3 à 7 ans
Logiciels	Linéaire	4 ans

^{*} Immobilisations incorporelles générées en interne.

Pour les immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe un indice que la valeur comptable pourrait être dépréciée. S'il existe un tel indice, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité, et est établie pour un actif en particulier, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendante de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, la valeur recouvrable de l'actif est établie en fonction de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie ou de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est jugé avoir subi une perte de valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples d'évaluation ou d'autres indicateurs disponibles de la juste valeur.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise si la valeur recouvrable estimée a changé depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur. Cette valeur accrue ne peut dépasser la valeur comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement cumulé, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif dans les exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net.

2.8 Provision pour garantie

Une provision pour des réclamations potentielles de garantie est comptabilisée au moment de la comptabilisation des revenus en fonction de l'expérience passée et de la garantie offerte par la Société.

2.9 Régime de rémunération fondée sur des actions

Les charges de rémunération dans le cas des options attribuées à des employés et à des administrateurs en vertu du régime de rémunération fondée sur des actions de la Société sont constatées sur la période d'acquisition des droits. Ces charges au titre des paiements fondés sur des actions sont déterminées à l'aide de la méthode de la juste valeur selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. Toute contrepartie versée à l'exercice des options sur actions ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la réserve rattachée aux paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du poste Capital social.

Pour les régimes d'unités d'actions, la juste valeur du montant à payer aux salariés et aux administrateurs est comptabilisée comme une charge, avec une augmentation correspondante du passif, au cours de la période pendant laquelle les employés et les administrateurs ont inconditionnellement droit au paiement. Le passif est réévalué à chaque date de clôture. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en résultat en tant que coûts liés au personnel ou en rémunération des administrateurs.

2.10 Contrats de location

L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location. Certaines exemptions s'appliquent aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût. Le coût est basé sur le montant initial de l'obligation locative, majoré des coûts directs initiaux engagés et de l'estimation des coûts, le cas échéant, du démantèlement et de la suppression de l'actif sous-jacent ou de la restauration de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers effectués au plus tard à la date du début, moins les incitatifs à la location reçus, le cas échéant.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation est réduit périodiquement des charges d'amortissement et des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité ou la durée du contrat de location, selon la période la plus courte, étant donné que ce mode reflète le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs. La durée du contrat de location comprend les options de renouvellement seulement s'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées.

Obligations locatives

À la date du début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives, évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent principalement les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir et du prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements. Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, la Société utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. Après la date du début, le montant des obligations locatives est augmenté pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation et réduit pour refléter les paiements de loyers versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement aux paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans l'évaluation visant à déterminer si le bien sous-jacent sera acheté.

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, à laquelle s'ajoutent les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location s'il est raisonnablement certain que l'option sera exercée ou les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location s'il est raisonnablement certain que l'option ne sera pas exercée. Après la date du début, la Société réapprécie la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou changement de circonstance important qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer ou non l'option de renouvellement.

La Société en tant que bailleur

La Société classe chaque contrat de location visant des systèmes de mouvement pour salles de cinéma en tant que contrat de location simple ou contrat de location-financement. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sous-jacent. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sous-jacent.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

Dans le cas des contrats de location-financement pour salles de cinéma, la Société comptabilise, au début de la période de location, une créance au titre de contrats de location-financement aux bilans consolidés d'un montant équivalant à la juste valeur de l'actif loué ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements de loyers minimums. Les revenus tirés des contrats de location-financement, compris au poste Droits d'utilisation, location et maintenance, sont comptabilisés chaque exercice de manière à refléter un taux de rendement constant de l'actif au titre du contrat de location-financement.

Les contrats de location simple dans le cadre desquels la Société agit en tant que bailleur portent sur la location de systèmes de mouvement pour salles de cinéma. La durée de ces contrats est habituellement de cinq à sept ans. La Société comptabilise en tant que revenus, au poste Droits d'utilisation, location et maintenance, les paiements de loyers au titre des contrats de location simple lorsqu'ils deviennent exigibles en vertu des modalités du contrat, soit au moment de la vente des billets permettant l'utilisation des systèmes de mouvement. Si le rendement d'un siège est inférieur aux attentes, la Société a le droit contractuel de reprendre cet actif qui pourrait alors être vendu ou loué à un autre client.

2.11 Comptabilisation des revenus

Les revenus de la Société sont tirés de la vente ou de la location de systèmes de mouvement destinés aux clients du marché du divertissement et du marché de la simulation et formation.

Les revenus sont évalués selon la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des remises estimées, et après élimination des ventes intersociétés. Les remises sont estimées à l'aide de la méthode du montant le plus probable et des modalités contractuelles conclues avec les clients.

Les revenus tirés de la vente de systèmes de mouvement sont comptabilisés de manière à illustrer le transfert des biens ou services promis au client et le montant de la contrepartie que la Société s'attend à recevoir en échange du transfert de ces biens ou services. Pour ce faire, la Société suit les cinq étapes suivantes :

- 1. Identifier le contrat conclu avec le client;
- 2. Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
- 3. Déterminer le prix de transaction;
- Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
- 5. Comptabiliser les revenus lorsque (ou à mesure que) les obligations de prestation sont remplies.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

Les produits tirés de la vente des systèmes de mouvement sont comptabilisés en résultat lorsque le client obtient le contrôle du système, soit en général au moment de la livraison. Le coût des systèmes vendus est comptabilisé immédiatement en résultat à titre de coût des produits vendus.

Les revenus découlant des contrats de location simple des systèmes de mouvement sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils deviennent exigibles en vertu de l'entente, soit au moment de la vente par l'exploitant de la salle de cinéma des billets permettant l'utilisation des systèmes de mouvement. Le coût des systèmes est alors présenté dans les immobilisations corporelles à titre de biens destinés à la location.

Les revenus découlant des droits d'utilisation et de la maintenance de la technologie de mouvement sont comptabilisés en résultat sur la période de service, soit lors de l'utilisation commerciale des systèmes de mouvement. Les coûts afférents à la maintenance sont comptabilisés à titre de coûts des produits vendus au moment où ils sont engagés.

Outre les principes généraux décrits ci-dessus, la Société applique des critères de comptabilisation des revenus particuliers concernant les ventes à livrer. Lorsque le client demande d'effectuer la transaction sous forme de vente à livrer, les revenus sont comptabilisés sur facturation au client des biens qui ont été produits, emballés et préparés pour l'expédition. Ces biens sont livrés dans un délai établi et sont isolés des autres stocks, leur contrôle est transféré au client, et les modalités et l'historique concernant le recouvrement des factures connexes correspondent à ceux de toutes les autres ventes.

2.12 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les frais de développement liés à la technologie de mouvement D-BOX sont inscrits à l'actif lorsque la Société peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- son intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre;
- la façon dont l'actif générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources pour achever l'actif;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses au cours de son développement.

Après la comptabilisation initiale des frais de développement inscrits à l'actif, l'actif est comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement commence dès que le développement est terminé et que l'actif est prêt à être mis en service. Durant la période de développement, l'actif est soumis à un test de dépréciation annuellement.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

2.13 Aide gouvernementale et crédits d'impôt à l'investissement

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société a respecté et continuera de respecter toutes les conditions nécessaires pour obtenir cette aide ou ces crédits. La Société engage des frais de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables comptabilisés sont fondés sur les estimations de la direction des montants qui devraient être recouvrés et sont soumis à une vérification par les autorités fiscales.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs ou des charges auxquels ils se rapportent au cours de l'exercice où les frais sont engagés et lorsque la direction juge qu'il existe une assurance raisonnable que les conditions de l'aide gouvernementale ou des crédits d'impôt à l'investissement sont satisfaites.

2.14 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat selon la méthode axée sur le bilan. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et des passifs. Ils sont évalués selon les taux d'imposition et les lois quasi adoptées qui reflètent les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs au cours des périodes pendant lesquelles les actifs et passifs d'impôt différé devraient être réalisés ou réglés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que la Société dégagera des bénéfices imposables futurs suffisants pour permettre le recouvrement des actifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, selon le classement de l'élément auquel ils sont liés.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

2.15 Résultat par action

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les options sur actions visant à émettre des actions ordinaires étaient exercées ou converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. Les options d'achat d'actions n'ont été incluses dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation que lorsque le prix de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période dépasse le prix d'exercice des options d'achat d'actions. Au 31 mars 2024, 5 829 500 [8 620 000 au 31 mars 2023] options d'achat d'actions n'ont pas été inclus dans le calcul du résultat dilué par action puisque l'effet aurait été antidilutif.

2.16 Instruments financiers

2.16.1 Classement, évaluation et comptabilisation

Un actif financier est classé et évalué ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [« JVAERG »] ou à la juste valeur par le biais du résultat net [« JVRN »]. Le classement est fonction de deux critères : le modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts » sur le principal restant dû [le « critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels »]. La détention des actifs financiers de la Société s'inscrit dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels qui satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et ces actifs financiers sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti.

Les actifs financiers classés et évalués ultérieurement au coût amorti se composent de la trésorerie, équivalents de trésorerie, dépôts à court terme, des comptes clients et des dépôts.

Un passif financier est classé et évalué ultérieurement soit au coût amorti, soit à la JVRN. Les passifs financiers de la Société évalués au coût amorti se composent des comptes fournisseurs, des charges à payer [déduction faite des provisions], de la facilité de crédit et de la dette à long terme, et sont classés à titre d'autres passifs financiers. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement imputables, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs et passifs financiers à la JVRN de la Société se composent des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés correspondent à des contrats de change [note 17.3] et sont comptabilisés à leur juste valeur. La variation de leur juste valeur est comptabilisée dans les états

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

consolidés du résultat net à titre de perte (profit) de change. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à titre d'actifs financiers lorsque leur juste valeur est positive, et à titre de passifs financiers lorsque leur juste valeur est négative.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur aux bilans consolidés et sont répartis entre les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur. Ces trois niveaux sont définis en fonction du caractère observable des principales données de l'évaluation, comme suit :

- Niveau 1 : cours [non ajustés] sur un marché actif pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : données concernant l'actif ou le passif, autre que les cours du marché inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et actualisent ces montants en fonction des modalités contractuelles de l'instrument dérivé et des données observables sur des marchés externes, comme les taux de change à la fin de la période [données de niveau 2].

2.16.2 Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, la Société applique l'approche simplifiée qui consiste à établir une provision pour pertes pour tous les comptes clients en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les comptes clients et les créances au titre de contrats de location-financement ont été regroupés selon les caractéristiques de risque communes et le nombre de jours en souffrance. La Société applique ensuite une perte de crédit attendue fondée sur son historique de pertes de crédit, ajustée selon les facteurs prospectifs propres aux débiteurs et au contexte économique.

Les comptes clients sont sortis du bilan lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement. Les éléments qui indiquent qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement comprennent, entre autres, la faillite du débiteur, les difficultés financières importantes qu'il éprouve ou son omission d'effectuer des paiements contractuels, à moins que la Société dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

3. CRÉANCES

	2024	2023
	\$	\$
Comptes clients	5 190	7 629
Provision pour pertes de crédit attendues	(225)	(196)
	4 965	7 433
Crédits d'impôt à l'investissement	543	355
Taxes à la consommation à recevoir	228	251
	5 736	8 039

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour pertes de crédit attendues sur les comptes clients :

	2024 \$	2023 \$
Solde au début de l'exercice	196	166
Ajout	58	74
Sorties du bilan	(29)	(44)
	225	196

Des renseignements sur le risque de crédit sont présentés à la note 17.2.

4. STOCKS

	2024	2023
	\$	\$
Pièces et composantes (1)	5 851	8 934
Produits finis	1 337	1 032
	7 188	9 966

⁽¹⁾ Au 31 mars 2024, les pièces et composantes comprenaient un montant de néant \$ [1 297 \$ au 31 mars 2023] de dépôts liés à l'achat de pièces et composantes qui ne peuvent être échangés contre de l'argent.

Le coût des stocks imputé au coût des produits vendus s'est élevé à 15 113 \$ en 2024 [11 692 \$ en 2023].

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Biens		Outillage,			Bâtiments et	
C-A4	destinés à	Mobilier et		Matériel		améliorations	T-4-1
Coût	la location	agencements	materiei	informatique	presentation	locatives (1)	Total
Solde au 31 mars 2022	13 181	370	711	2 338	1 207	2 568	20 375
Ajouts	203	_	337	144	187	(146)	725
Cessions et sorties du bilan	(33)	_	_	(5)	_	_	(38)
Autres variations (2)	458	_	_		55	_	513
Solde au 31 mars 2023	13 809	370	1 048	2 477	1 449	2 422	21 575
Ajouts	99	5	_	239	41	189	573
Cessions et sorties du bilan	_	_	_	_	(2)	_	(2)
Autres variations (2)	8	_	_	_		_	8
Solde au 31 mars 2024	13 916	375	1 048	2 716	1 488	2 611	22 154

	Biens destinés à	Mobilier et	Outillage, moules et	Matériel	1 1	Bâtiments et améliorations	
Amortissement cumulé	la location a	agencements	matériel	informatique	présentation	locatives (1)	Total
Solde au 31 mars 2022	11 299	348	675	1 897	1 206	1 899	17 324
Amortissement	643	11	68	177	125	202	1 226
Cessions et sorties du							
bilan	(29)	_	_	(4)	_	_	(33)
Reprise de dépréciation (3)	(223)	_	_	_	_	_	(223)
Autres variations (2)	455	_	_	_	55	_	510
Solde au 31 mars 2023	12 145	359	743	2 070	1 386	2 101	18 804
Amortissement	470	8	71	186	37	252	1 024
Cessions et sorties du							
bilan	_	_	_	_	(2)	_	(2)
Autres variations (2)	8	_	_	_		_	8
Solde au 31 mars 2024	12 623	367	814	2 256	1 421	2 353	19 834

	Biens		Outillage,		Équipement	Bâtiments et	
	destinés à	Mobilier et	moules et	Matériel	de	améliorations	
Valeur comptable nette	la location a	gencements	matériel	informatique	présentation	locatives (1)	Total
Solde au 31 mars 2023	1 664	11	305	407	63	321	2 771
Solde au 31 mars 2024	1 293	8	234	460	67	258	2 320

Au 31 mars 2024, les bâtiments et améliorations locatives comprenaient les actifs au titre de droits d'utilisation liés à deux contrats de location dont le total du coût et du cumul des amortissements s'établissait respectivement à 993 \$ et 819 \$ [958 \$ et 650 \$ respectivement au 31 mars 2023].

²⁾ Les autres changements renvoient au profit (à la perte) de change.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a effectué une évaluation des montants recouvrables des biens destinés à la location à l'égard des systèmes de mouvement pour les salles de cinéma. Cette évaluation était fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie attendus liés à ces contrats de location sur la durée de vie utile résiduelle des actifs. La Société a déterminé que la valeur recouvrable dépassait la valeur comptable d'un groupe d'actifs donné, ce qui a entraîné la comptabilisation d'une reprise de dépréciation de 223 \$. La reprise de dépréciation, comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, a été limitée à la valeur comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement cumulé, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour le groupe d'actif dans les exercices antérieurs.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

La répartition de l'amortissement entre les différents postes des états consolidés du résultat net est la suivante :

	2024	2023
	\$	\$
Coût des produits vendus	532	708
Ventes et marketing	49	131
Administration	441	385
Recherche et développement	2	2
	1 024	1 226

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		chnologie de ouvement D-		
Coût	Brevets	BOX (1)	Logiciels	Total
Solde au 31 mars 2022	2 388	5 388	1 379	9 155
Ajouts	90	574	_	664
Solde au 31 mars 2023	2 478	5 962	1 379	9 819
Ajouts	61	397	_	458
Solde au 31 mars 2024	2 539	6 359	1 379	10 277

		chnologie de ouvement D-		
Amortissement cumulé	Brevets	BOX (1)	Logiciels	Total
Solde au 31 mars 2022	2 089	3 539	1 365	6 993
Amortissement	172	815	13	1 000
Solde au 31 mars 2023	2 261	4 354	1 378	7 993
Amortissement	97	622	1	720
Solde au 31 mars 2024	2 358	4 976	1 379	8 713

		chnologie de ouvement D-		
Valeur comptable nette	Brevets	BOX (1)	Logiciels	Total
Solde au 31 mars 2023	217	1 608	1	1 826
Solde au 31 mars 2024	181	1 383	_	1 564

¹⁾ Immobilisations incorporelles générées en interne.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

La répartition de l'amortissement entre les différents postes de l'état du résultat net est la suivante :

	2024	2023
	\$	\$
Coût des produits vendus	622	816
Administration	1	12
Recherche et développement	97	172
	720	1 000

7. CRÉANCES AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Le tableau suivant présente le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des créances au titre de contrats de location-financement :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	479	476
Paiements de loyers reçus	(108)	(122)
Produits d'intérêts	88	91
Créance au titre d'un contrat de location-financement		
irrécouvrable radiée au cours de l'exercice	(106)	_
Effet de change	_	34
Solde à la fin de l'exercice	353	479
Courantes	108	128
Non courantes	245	351

Les paiements de loyers à recevoir pour les prochains exercices sont comme suit :

	D
2025	108
2026	108
2027	108
2028	108
2029	108
Au-delà de 5 ans	98
Paiements de loyers non actualisés	638
Moins: produits financiers non gagnés	259
Moins : provision pour pertes de crédit attendues	26
Créances au titre de contrats de location-financement au 31 mars 2024	353

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

Le 3 octobre 2023, la Société a signé une entente modifiée avec la Banque Nationale du Canada [« BNC »] à l'égard de la mise à sa disposition d'une ligne de crédit d'un montant de 5 500 \$ [4 000 \$ au 31 mars 2023] qui peut être affectée à ses activités continues et son fonds de roulement. Le solde au 31 mars 2024 s'établissait à néant \$ [1 160 \$ au 31 mars 2023]. La facilité de crédit est renouvelable annuellement et porte intérêt au taux préférentiel [7,20 % au 31 mars 2024, et 6,70 % au 31 mars 2023], majoré de 2,50 % [3,25 % au 31 mars 2023]. La facilité de crédit est garantie par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine. Au 31 mars 2024, la Société respectait les ratios financiers requis aux termes de la facilité.

9. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs	2 329	3 704
Charges à payer	2 942	3 340
Facilité de crédit (1)	52	37
Impôts sur le résultat	-	185
	5 323	7 266

Au 31 mars 2024, la Société disposait d'une facilité de crédit bancaire d'un montant de 441 \$ [441 \$ au 31 mars 2023] garantie par deux dépôts de premier rang d'un montant de 209 \$ pouvant être utilisée au moyen d'avances de fonds par cartes de crédit et portant intérêt à des taux variant de 18,99 % à 19,15 % [18,99 % à 19,15 % au 31 mars 2023]. Les dépôts à court terme arrivent à échéance dans un délai de un à sept mois.

10. PASSIF AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

En juin 2016, le conseil d'administration a adopté un régime d'unités d'actions [« UAI »] et un régime d'unités d'actions différées [« UAD »]. Les passifs résultant de ces régimes d'unités d'actions sont évalués à la juste valeur de l'action sous-jacente de chaque unité à la date d'attribution et réévalués à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Les droits rattachés aux unités d'actions UAI sont acquis trois ans après la date d'attribution et ces unités sont rachetées en espèces ou en actions à la date d'acquisition des droits ou sous certaines conditions, au gré du porteur. Les droits rattachés aux unités d'actions UAD sont acquis douze mois après la date d'attribution et ces unités sont rachetées en espèces ou en actions lors de la cessation du service des participants pour toutes les unités dont les droits sont acquis. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

	2024		2023	
	Unités d'actions UAI	Unités d'actions UAD	Unités d'actions UAI	Unités d'actions UAD
Solde au début de l'exercice	744 208	80 000	_	80 000
Unités attribuées		_	744 208	_
Unités annulées et expirées	(223 125)			
Solde à la fin de l'exercice	521 083	80 000	744 208	80 000
Unités pouvant être exercées à la	_	_		
fin de l'exercice	_	80 000	_	80 000

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la charge au titre des paiements fondés sur des actions comprise dans les charges d'administration s'est élevée à 35 \$ [79 \$ en 2023]. Au 31 mars 2024, un montant de 51 \$ [87 \$ en 2023] était comptabilisé dans les fournisseurs et charges à payer.

11. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le taux d'emprunt marginal appliqué aux obligations locatives comptabilisées au 31 mars 2024 s'établissait à 6,2 % [6,2 % au 31 mars 2023]. Le tableau suivant présente le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des obligations locatives :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	483	706
Ajouts	35	_
Paiements de loyers	(277)	(259)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	27	36
Solde à la fin de l'exercice	268	483
Courantes	246	243
Non courantes	22	240

Les charges associées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur se sont élevées à néant \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024 [29 \$ en 2023].

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

Les paiements de loyers pour les prochains exercices sont comme suit :

	\$
2025	255
2025 2026	8
2027	8
2028	8
	279
Moins les intérêts	11
	268

12. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
	\$	\$
Prêt consenti par la Banque de développement du Canada		
[« BDC »] d'un montant de 2 000 \$, portant intérêt au taux		
préférentiel de la BDC [9,30 % au 31 mars 2024, 8,80 %		
au 31 mars 2023] plus 1,75 % et remboursable en		
versements de capital mensuels de 20 \$, venant à échéance		
en juin 2028. Le prêt est garanti par une hypothèque de		
second rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société		
et de sa filiale américaine.	1 009	1 300
Prêt consenti par la BNC d'un montant de 1 000 \$ pour les		
activités courantes et le fonds de roulement de la Société,		
portant intérêt au taux fixe de 4 % payable mensuellement,		
le capital étant remboursable en versements mensuels de 9		
\$ et le solde à l'échéance en septembre 2025. Le prêt est		
garanti par une hypothèque de premier rang et des sûretés		
sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine et		
est garanti par BDC.	833	944
Prêt consenti par la BNC d'un montant de 1 000 \$ pour les		
activités courantes et le fonds de roulement de la Société,		
remboursé au cours de l'exercice.	_	963

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

Prêt consenti de l'Agence de développement économique du Canada d'un montant de 846 \$ pour les activités courantes et le fonds de roulement de la Société, remboursable en versements de capital mensuels de 9 \$ jusqu'en octobre 2024, puis en versements de capital mensuels de 16 \$ jusqu'à échéance en décembre 2027. Le prêt ne porte pas intérêt [taux d'intérêt effectif de 4 %] et n'est pas garanti. L'actualisation est inscrite à titre d'aide gouvernementale et comptabilisée en diminution des charges d'administration

charges d'administration.	626	/31
	2 468	3 938
Moins : coûts de financement	10	42
Moins : tranche courante de la dette à long terme	494	1 643
	1 964	2 253

Les paiements de la dette pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2025	494
2026	1 149
2027	427
2028	380
2029	59
	2 509
Moins: actualisation	41
	2 468
·	

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la charge d'intérêts sur la dette à long terme imputée au résultat net s'est élevée à 234 \$, dont un montant de 25 \$ comptabilisé à titre de charge de désactualisation [224 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023, dont un montant de 30 \$ comptabilisé à titre de charge de désactualisation].

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

13. CAPITAUX PROPRES

13.1 Capital social

13.1.1 Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes.

Actions privilégiées de catégorie B, pouvant être émises en série, ayant priorité de rang sur les actions ordinaires de catégorie A. Les administrateurs ont le droit de déterminer le nombre d'actions par série et leurs caractéristiques [droits, privilèges et restrictions].

13.1.2 Émis

Le tableau suivant présente les variations des actions ordinaires de catégorie A de la Société :

		2024		2023
	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au début de l'exercice	220 226 573	66 227	220 225 573	66 227
Bons de souscription exercés	_		1 000	_
Solde à la fin de l'exercice	220 226 573	66 227	220 226 573	66 227

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, 1 000 bons de souscription d'une juste valeur de 0 \$ et ayant un prix d'exercice de 0,16 \$ ont été exercés. Les 46 846 441 bons de souscription restants, d'une juste valeur initiale de 1 355 \$, ont expiré et ont été déduits de la réserve rattachée aux bons de souscription et crédités au déficit.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

13.2 Régime de rémunération fondée sur des actions

En 2015, le conseil d'administration a mis en place un régime d'options d'achat d'actions [le « régime de 2015 »]. Les principales modalités du régime de 2015 sont comme suit :

- i] Le nombre maximum d'actions ordinaires de catégorie A à l'égard desquelles des options peuvent être en cours en vertu du régime de 2015 et en vertu de toutes les autres ententes de rémunération fondées sur des actions de la Société ne peut pas excéder 10 % des actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société à ce moment.
- ii] Aucune option ne peut être attribuée à un titulaire d'options en vertu du régime de 2015 à moins que le nombre global d'actions ordinaires de catégorie A: a) émises aux « initiés » de la Société au cours de toute période de un an; et b) pouvant être émises aux « initiés » de la Société à tout moment en vertu du régime de 2015 ou combinées à toutes les autres ententes de rémunération fondées sur des actions, n'excède pas 10 % du nombre total des actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation.
- iii] Le prix de levée des options est déterminé par le conseil d'administration au moment de l'attribution des options, mais il ne peut être inférieur au cours moyen pondéré des actions ordinaires de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto des cinq jours de Bourse qui précèdent immédiatement le jour où une option est attribuée.
- iv] Au moment de l'attribution d'une option, le conseil d'administration peut, à son gré, établir « un calendrier d'acquisition des droits », comportant une ou plusieurs dates à partir de laquelle ou desquelles une option peut être exercée en totalité ou en tranche. En pareil cas, le conseil d'administration ne sera aucunement tenu d'établir un « calendrier d'acquisition des droits » à l'égard de toute autre option attribuée en vertu du régime de 2015. Si le conseil d'administration n'a pas établi de « calendrier d'acquisition des droits » au moment de l'attribution d'une option, les droits rattachés à celle-ci seront réputés être acquis sur une période de 36 mois en trois tranches égales, un tiers des droits étant acquis à intervalles de 12 mois.
- v] Les options expirent à la date fixée par le conseil d'administration au moment de l'attribution d'une option, date qui ne peut tomber plus de dix ans après la date d'attribution.

Au 31 mars 2024, un maximum de 22 022 557 options pouvait être émis [22 022 557 en 2023].

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

Les tableaux suivants résument les variations du régime d'options d'achat d'actions de la Société et l'information sur les options en circulation aux 31 mars :

		2024		2023
		Prix d'exercice		Prix d'exercice
	Nombre	moyen pondéré	Nombre	moyen pondéré
	#	\$	#	\$
Solde au début de l'exercice	8 620 000	0,13	12 691 034	0,15
Options attribuées	1 800 000	0,08	_	_
Options annulées et expirées	(1 352 500)	0,14	(4 071 034)	0,20
Solde à la fin de l'exercice	9 067 500	0,12	8 620 000	0,13

	Option	ns en circulati	ion	Options pouvant à	ètre levées
Fourchette des prix de levée \$	Nombre d'options	Durée restante moyenne pondérée [en années]	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	rix de levée moyen pondéré \$
0.08 - 0.08	3 238 000	3,11	0,08	1 438 000	0,08
0.09 - 0.10	2 512 500	1,94	0,09	2 512 500	0,09
0,11-0,11	1 670 000	2,88	0,11	1 180 000	0,11
0,12-0,18	645 000	5,24	0,13	636 667	0,13
0,19-0,53	1 002 500	3,16	0,32	1 002 000	0,32
	9 067 500	2,90	0,12	6 769 167	0,13

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 a été estimée à la date d'attribution en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes à l'aide des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 3,67 %; aucun dividende; facteur de volatilité moyen pondéré de 103,30 % du cours du marché prévu des actions de la Société; cours moyen pondéré des actions de 0,08 \$ par action; et durée prévue moyenne pondérée des options de 5 ans. La volatilité prévue reflète l'hypothèse que la volatilité historique sur une durée semblable à celle des options est représentative des tendances à venir, ce qui pourrait ne pas être le cas. Le taux d'annulation moyen pondéré utilisé a été de 9,30 %. La moyenne pondérée des justes valeurs estimatives à la date d'attribution des options attribuées a été de 0,06 \$ par option et est amortie par passation en charges sur les périodes d'acquisition des droits des options. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la charge au titre des paiements fondés sur des actions imputée au résultat s'est élevée à 63 \$ [150 \$ en 2023] et un montant correspondant a été comptabilisé à titre de réserve rattachée aux paiements fondés sur des actions.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, l'annulation et l'expiration d'options ont donné lieu à un reclassement de 122 \$ de la réserve rattachée aux paiements fondés sur des actions dans le déficit [528 \$ en 2023].

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

14. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

14.1 Répartition des revenus

Les revenus sont répartis entre les régions géographiques en fonction de l'emplacement des clients, de la façon suivante :

	2024	2023
	\$	\$
États-Unis	20 164	13 000
Europe	8 307	7 723
Canada	7 904	10 585
Asie	2 004	1 935
Amérique du Sud	590	523
Océanie	527	259
Afrique	101	97
	39 597	34 122

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les revenus découlant des contrats de location simple compris dans les droits d'utilisation, location et maintenance se sont élevés à 1 844 \$ [2 058 \$ en 2023].

14.2 Charges financières

Les principales composantes des charges financières se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	234	224
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit	157	113
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	27	36
Amortissement des coûts de financement	31	50
Autres intérêts et frais bancaires	131	83
	580	506

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

14.3 Rémunération des principaux dirigeants et avantages du personnel

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les principaux membres de la haute direction de la Société et de ses filiales. Leur rémunération se détaille comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	2 465	2 208
Paiements fondés sur des actions	49	195
	2 514	2 403

Les charges au titre des avantages du personnel [y compris les administrateurs] pour l'exercice clos le 31 mars 2024 se sont élevées à 11 341 \$ [10 871 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023].

14.4 Aide gouvernementale

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a comptabilisé une aide gouvernementale de diverses entités gouvernementales s'élevant à 638 \$ [898 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023]. L'aide gouvernementale reçue sur les immobilisations et déduite de la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle générée en l'interne, la technologie de mouvement D-BOX, s'est élevée à néant \$ pour l'exercice [67 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023]. Le financement restant a été comptabilisé en réduction des dépenses connexes comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Ventes et marketing	_	248
Recherche et développement	638	583
	638	831

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

15.1 Impôts exigibles

Les impôts sur le résultat présenté aux états consolidés du résultat net proviennent des comptes de la filiale américaine. Le rapprochement entre la charge [ou le recouvrement] d'impôts sur le résultat et les impôts calculés au taux d'imposition canadien prévu par la loi s'établissait comme suit :

	2024 %	2023
	70	70
Recouvrement d'impôt aux taux prévus par la loi au Canada	26,5	26,5
Variation des impôts sur le résultat découlant de :		
Incidence de l'écart du taux d'imposition étranger	(3,5)	2,2
Dépenses non déductibles et autres écarts	(1,7)	(4,9)
Crédit d'impôt fédéral à l'investissement réclamé au cours		, ,
de l'année	(24,0)	
Frais de financement déductibles uniquement à des fins	(, ,	
fiscales	(5,3)	5,9
Ajustements de l'année précédente	(13,9)	(28,0)
Avantages fiscaux non comptabilisés liés à des pertes	(, ,	(, ,
d'exploitation et autres déductions	22,5	(3,8)
•	0,6	(2,1)

15.2 Impôt différé

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Société sont comme suit :

		2024		2023
		\$		\$
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptabilisés dans le résultat net				
Reports prospectifs de pertes nettes				
d'exploitation	12 670	_	13 338	_
Frais de recherche et de				
développement	2 915	_	2 652	_
Valeur comptable des immobilisations				
corporelles inférieure à la base fiscale	55		3	(474)
Frais d'émission d'actions et autres				, ,
écarts	153	_	127	_
Instruments financiers dérivés			43	
Comptabilisés dans les capitaux propres				
Frais d'émission d'actions	271	_	271	_
Total de l'impôt différé	16 064	_	16 434	(474)
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	$(16\ 064)$		(15960)	·
·		_	474	(474)

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

La Société a accumulé des reports prospectifs de pertes d'exploitation nettes aux fins de l'impôt fédéral, du Québec, des États-Unis et de la Chine qui peuvent servir à réduire le bénéfice imposable futur. Ces reports prospectifs de pertes expirent comme suit :

	Fédéral	Québec	États-Unis	Chine
	\$	\$	\$	\$
2024	_	_	_	6
2025	<u> </u>	_	_	55
2026	1 760	_	_	80
2027	1 684	999	_	_
2028	4 350	4 347	_	_
2029	3 969	3 981	_	_
2030	4 789	4 802	_	_
2031	4 441	4 445	_	_
2032	4 002	4 002	841	_
2033	1 243	785	78	_
2034	280	280		_
2035	_			_
2036	2 150	2 211		_
2037	2 803	2 032		_
2038	1 595	1 612		_
2039	1 669	1 730	_	_
2040	3 708	3 690	_	_
2041	7 861	7 862	_	_
2042	1 682	1 845		_
2043	_	_	_	_
2044	_	_	_	_
Indéfini	_	_	377	_
	47 986	44 623	1 296	141

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

La Société a engagé des frais de recherche scientifique et de développement expérimental d'environ 9 571 \$ disponibles aux fins de l'impôt fédéral et d'environ 12 782 \$ disponibles aux fins de l'impôt du Québec, permettant de réduire le bénéfice imposable au cours des exercices futurs et ayant une période de report en avant illimitée. Enfin, la tranche non remboursable des crédits d'impôt à l'investissement fédéraux obtenus peut être portée en diminution des impôts à payer au cours des exercices futurs. Ces crédits d'impôt à l'investissement viennent à échéance comme suit :

	\$
2027	127
2028	118
2029	217
2030	154
2031	177
2032	188
2033	95
2034	103
2035	67
2036	124
2037	135
2038	52
2039	66
2040	94
2041	99
2042	123
2043	194
2044	139
	2 272

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

16. GESTION DU CAPITAL

Pour la Société, le capital inclut les capitaux propres, la dette à long terme ainsi que la portion non utilisée de ses facilités de crédit.

	2024	2023
	\$	\$_
Tranche non utilisée des facilités de crédit [notes 8 et 9]	5 889	3 228
Facilité de crédit	_	1 160
Dette à long terme	2 468	3 938
Capitaux propres	12 130	10 894
	20 487	19 220

La stratégie et la priorité de la direction sont de préserver le capital afin d'assurer la viabilité de l'entreprise. Afin de maximiser ses efforts continus dans le développement et la commercialisation de sa technologie, la Société ne verse aucun dividende.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

17.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui rapportent des intérêts aux taux du marché et du taux d'intérêt variable de la dette à long terme. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Sur une base annuelle, une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait eu une incidence de 24 \$ sur le résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2024 [incidence de 10 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023].

La Société gère son risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêt gagnés sur les fonds excédentaires tout en maintenant les liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités sur une base quotidienne.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

17.2 Risque de crédit

La Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par de tierces parties. La Société évalue la solvabilité de ses clients pour limiter le montant du crédit offert, le cas échéant, et établit une provision pour pertes de crédit attendues suffisante pour couvrir les pertes probables et raisonnablement estimées. En outre, la Société assure généralement les soldes de ses créances auprès d'Exportation et développement Canada. Au 31 mars 2024, trois clients représentaient 30 % du total des comptes clients et 26 % des comptes clients étaient assurés à hauteur de 90 % [au 31 mars 2023, trois clients représentaient 35 % du total des comptes clients et 42 % des comptes clients étaient assurés à hauteur de 77 %]. Par le passé, la Société n'a jamais eu à sortir du bilan un montant appréciable de comptes clients. Au 31 mars 2024, le total des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours était de 17 % [17 % en 2023]. Au 31 mars 2024, la provision pour pertes de crédit attendues de la Société s'élevait à 225 \$ [196 \$ au 31 mars 2023]. Les créances incluaient les crédits d'impôt à l'investissement, les taxes à la consommation et l'aide gouvernementale à recevoir, et n'étaient pas exposées à un risque de crédit important. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus principalement auprès d'un nombre restreint de banques à charte canadiennes.

17.3 Risque de change

La Société court un risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes clients, des dépôts et des fournisseurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2024, des actifs financiers, principalement de la trésorerie, des comptes clients, des dépôts à court terme, et des fournisseurs libellés en dollars américains, totalisaient respectivement 1 769 \$ US, 2 834 \$ US et 107 \$ US [respectivement 1 788 \$ US, 3 202 \$ US et 3 \$ US au 31 mars 2023] et les passifs financiers libellés en dollars américains totalisaient 1 263 \$ US [2 631 \$ US au 31 mars 2023]. Au 31 mars 2024, une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu une incidence de 466 \$ [320 \$ au 31 mars 2023] sur le résultat net.

De plus, la Société a recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer le risque de change. La Société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Elle est toutefois d'avis que ces instruments dérivés couvrent en partie le risque de change connexe à l'égard de ces opérations. Au 31 mars 2024, la Société détenait des contrats de change d'une valeur nominale variant de 5 600 \$ US à 6 425 \$ US [de 6 400 \$ US à 8 075 \$ US au 31 mars 2023] lui permettant de vendre des dollars américains à un taux de change du dollar canadien variant de 1,3200 à 1,3720 [1,2700 à 1,3700 au 31 mars 2023], échéant d'avril 2024 à février 2025 [d'avril 2023 à mars 2024 en 2023].

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

17.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci sont exigibles. La Société gère ses liquidités de manière à régler ses passifs lorsqu'ils sont exigibles en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés. Au cours des derniers exercices, la Société a financé ses besoins en liquidités principalement par l'émission de titres de créance et de titres de capitaux propres. La Société estime qu'elle dispose des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations de fonds de roulement et poursuivre ses activités pour les douze prochains mois.

Au 31 mars 2024, les passifs financiers de la Société qui étaient assortis d'une échéance contractuelle de moins d'un an étaient constitués de la facilité de crédit, des fournisseurs et charges à payer, des instruments financiers dérivés, de la tranche courante des obligations locatives et de la tranche courante de la dette à long terme et s'élevaient à 6 108 \$ [10 474 \$ au 31 mars 2023]. Les passifs contractuels non courants comprenaient des obligations locatives d'un montant de 22 \$ [240 \$ au 31 mars 2023; se reporter à la note 11 pour l'échéance des paiements de loyers] et d'une dette à long terme d'un montant de 1 964 \$ [2 253 \$ au 31 mars 2023; se reporter à la note 12 pour l'échéance des paiements de la dette].

17.5 Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, de la facilité de crédit et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à taux variable se rapproche de sa valeur comptable puisque les modalités sont comparables à celles du marché actuel.

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à taux fixe correspond à la valeur actualisée nette des paiements contractuels de capital calculée à l'aide d'un taux de 10 %, ce qui équivaut à un montant d'environ 1 325 \$.

18. AUTRES ACTIFS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a vendu un placement, comptabilisé dans les autres actifs, pour un produit brut de 500 \$. La vente a donné lieu à un profit réalisé sur la vente du placement de 478 \$.

31 mars 2024

[Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux bons de souscription, aux options et les données par action et par option]

19. ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à des poursuites et à d'autres procédures. De l'avis de la direction, tout règlement qui en résulterait n'aurait pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.